

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2016

COMPÉTENCE DU DÉFENSEUR DES DROITS POUR LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE - (N° 3937)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi cet article :

La loi organique n° 2011-333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits est ainsi modifiée :

1° L'article 4 est complété par un 5° ainsi rédigé :

« 5° D'orienter vers les autorités compétentes toute personne signalant une alerte dans les conditions fixées par la loi, de veiller aux droits et libertés de celle-ci et, en tant que de besoin, de lui assurer une aide financière ou un secours financier. » ;

2° *(Supprimé)*

3° L'article 10 est ainsi modifié :

a) Au second alinéa, après la référence : « 3° », est insérée la référence : « et au 5° » ;

b) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« Il ne peut ni être saisi ni se saisir, au titre de ses compétences mentionnées au 5° du même article 4, des différends qui ne relèvent pas des situations prévues par la loi. » ;

4° Le I de l'article 11 est ainsi modifié :

a) Au premier alinéa, après le mot : « égalité », sont insérés les mots : « , d'orientation et de protection des lanceurs d'alerte » ;

b) *(Supprimé)*

5° et 6° *(Supprimés)*

7° L'article 20 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les personnes ayant saisi le Défenseur des droits ne peuvent faire l'objet, pour ce motif, de mesures de rétorsion ou de représailles. » ;

8° Au premier alinéa du II de l'article 22, après la référence : « 3° », est insérée la référence : « et 5° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 1er de cette proposition de loi organique prolonge les dispositions du projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, relatives aux lanceurs d'alerte, en confiant leur protection au Défenseur des droits.

Le présent amendement reprend le texte adopté par le Sénat tout en opérant une coordination manquante avec l'article 6 F du projet ordinaire relatif au soutien financier des lanceurs d'alerte.